



Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale

Distr. générale
2 octobre 2024
Français
Original : anglais
Anglais, espagnol, français et russe
seulement

Comité pour l'élimination de la discrimination raciale

114^e session

Genève, 25 novembre-13 décembre 2024

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

**Examen des rapports, observations et renseignements
soumis par les États parties en application de l'article 9
de la Convention**

Liste de thèmes concernant le rapport de l'Arménie valant douzième à quatorzième rapports périodiques

Note du rapporteur pour le pays

1. À sa soixante-seizième session¹, le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale a décidé que le rapporteur pour le pays ferait parvenir à l'État partie concerné une courte liste de thèmes en vue de guider et de structurer le dialogue entre la délégation de l'État partie et le Comité pendant l'examen du rapport de l'État partie. On trouvera ci-après une liste de thèmes non exhaustive, d'autres questions pouvant être traitées au cours du dialogue. Cette liste n'appelle pas de réponses écrites.

Statistiques

2. Données statistiques sur la composition démographique de la population, notamment sur les petits groupes ethniques tels que les Loms et les Molokans, qui soient fondées sur la manière dont s'identifient eux-mêmes les intéressés et ventilées par origine ethnique, langues parlées et statut (migrant, réfugié, demandeur d'asile ou apatride). Indicateurs économiques et sociaux, ventilés par origine ethnique ou nationale, sexe, genre, handicap et âge, concernant les différents groupes qui vivent sur le territoire de l'État partie. Statistiques ventilées sur la composition ethnique de la population carcérale.

La Convention dans le droit interne et le cadre institutionnel et général régissant son application (art. 2, 4, 5 et 6)

3. Mesures prises pour harmoniser le cadre juridique national avec la Convention et renseignements à jour sur l'application de la Convention par les tribunaux nationaux.

4. Informations sur l'application de la Stratégie nationale de protection des droits de l'homme et du plan d'action 2020-2022 qui en découle et sur les résultats obtenus, ainsi que sur les mesures prises pour adopter une stratégie globale et un plan d'action national visant à lutter contre le racisme, la discrimination raciale et l'intolérance qui y est associée. Informations actualisées sur l'adoption du projet de loi sur les minorités nationales et du projet de loi visant à garantir l'égalité.

¹ [A/65/18](#), par. 85.



5. Mesures prises pour élaborer et adopter une loi complète contre la discrimination, qui comprenne une définition de la discrimination directe et indirecte et interdise la discrimination raciale, conformément aux articles 1^{er}, 2 et 4 de la Convention.

6. Informations sur le mandat et les activités du Bureau du Défenseur des droits de l'homme en ce qui concerne la lutte contre la discrimination raciale et sur l'allocation de ressources humaines, financières et techniques suffisantes pour permettre à celui-ci de s'acquitter pleinement et efficacement de son mandat.

Discours et crimes de haine à caractère raciste

7. Informations sur les mesures prises pour élaborer et adopter une législation qui incrimine les organisations qui incitent à la discrimination raciale et qui l'encouragent, et qui érige en infraction la participation à de telles organisations, conformément à l'article 4 (al. b)) de la Convention.

8. Informations sur les affaires dont sont saisis les tribunaux ou d'autres institutions nationales, en particulier celles dans lesquelles des dispositions du Code pénal ou du Code de procédure pénale ont été invoquées dans des procédures relatives à des actes de discrimination raciale ou des discours ou crimes de haine à caractère raciste, y compris sur Internet et dans les médias, ainsi que sur le nombre d'enquêtes menées, de poursuites engagées et de déclarations de culpabilité prononcées. Informations actualisées et détaillées sur l'affaire « Dukhov Hayastan ».

9. Informations actualisées sur la charge de la preuve dans les affaires de discrimination raciale ou de discours ou crimes de haine à caractère raciste.

10. Informations sur le mandat du Service national de sécurité.

11. Informations sur les mesures prises pour lutter contre les discours de haine à caractère raciste, y compris dans la sphère politique, dans les médias et sur Internet. Informations sur l'application de la Stratégie relative à la réforme de la police et du plan d'action 2020-2022, et sur les résultats obtenus. Mesures prises ou envisagées pour éviter que les policiers et les autres membres des forces de l'ordre ne se livrent à des actes de discrimination raciale, notamment à des violences et à des pratiques motivées par des considérations raciales qui s'apparentent à du profilage racial. Statistiques et informations actualisées sur les cas de violences et de pratiques motivées par des considérations raciales qui s'apparentent à du profilage racial, enregistrés auprès du Département de la sécurité intérieure et de la lutte contre la corruption.

Situation des groupes ethniques et ethnoreligieux (art. 2, 5 et 6)

12. Mesures que l'État partie a prises ou envisage de prendre pour garantir à tous les groupes ethniques et ethnoreligieux la pleine jouissance des droits civils et politiques, dans des conditions d'égalité, en particulier des droits à la liberté d'opinion et d'expression et à la liberté de réunion pacifique et d'association. Mesures visant à garantir que tous les groupes ethniques et ethnoreligieux participent effectivement à la vie publique et à la vie politique et y sont dûment représentés, en particulier au sein des institutions de l'État, des services de police et du système judiciaire.

13. Mesures visant à garantir à tous les groupes ethniques et ethnoreligieux la pleine jouissance des droits économiques, sociaux et culturels, dans des conditions d'égalité, en particulier en ce qui concerne l'accès à l'éducation, à un logement convenable, aux soins de santé et à l'emploi. Mesures visant à garantir aux membres de tous les groupes ethniques l'accès à un enseignement de qualité dans les langues officielles et les langues minoritaires à tous les niveaux d'éducation.

14. Informations détaillées sur les mesures visant à protéger les femmes de tous les groupes ethniques ou ethnoreligieux contre toutes les formes de violence fondée sur le genre, à enquêter sur les signalements de violence fondée sur le genre, à poursuivre les auteurs de tels faits et à accorder des réparations aux victimes.

Situation des migrants, des réfugiés, des demandeurs d’asile, des personnes déplacées à l’intérieur du pays et des apatrides (art. 2 et 5)

15. Mesures visant à protéger les migrants, les réfugiés, les demandeurs d’asile, les apatrides et les personnes déplacées et à garantir leur accès aux soins de santé, à l’emploi, à l’éducation et aux services de base.

16. Informations actualisées sur les mesures visant à prévenir l’apatridie et à protéger les personnes de l’apatridie, y compris des statistiques actualisées sur les apatrides et les personnes menacées d’apatridie, en particulier les personnes déplacées. Statistiques sur les taux d’enregistrement des naissances et la délivrance de cartes d’identité, en particulier parmi les groupes vulnérables, tels que les personnes déplacées.

Justice transitionnelle (art. 6)

17. Mesures prises pour garantir que les membres de tous les groupes ethniques et ethnoreligieux participent concrètement et effectivement aux processus de justice transitionnelle.

18. Informations sur les mesures prises pour rechercher les personnes disparues, y compris sur l’adoption d’une loi sur les personnes disparues.

19. Informations sur les mesures prises pour protéger et restaurer les sites du patrimoine culturel appartenant à tous les groupes ethniques et ethnoreligieux.

Éducation aux droits de l’homme visant à lutter contre les préjugés et l’intolérance (art. 7)

20. Informations sur les mesures visant à promouvoir l’éducation aux droits de l’homme, notamment aux fins de la lutte contre la discrimination raciale dans tous les programmes scolaires et universitaires et dans les programmes de formation des enseignants, et sur les mesures qui ont été prises pour sensibiliser le grand public, les fonctionnaires, les responsables de l’application des lois et les autorités judiciaires à l’importance de la diversité ethnique, ethnoreligieuse et culturelle et à la tolérance.
